

**Le CU de l'UMR ESO partage pleinement les critiques et inquiétudes formulées par la CP-CN du CNRS et des sections 11 et 23 du CNU (respectivement Etudes anglophones et Géographie),** Ainsi, il est décidé de s'associer à la motion de la 23<sup>e</sup> section du CNU, ci-dessous.

La 23<sup>e</sup> section du CNU réunie le jeudi 28/11/2019 à Paris rappelle son attachement aux missions nationales du CNU, instance garante d'équité, d'impartialité, d'expertise et de collégialité dans l'évaluation des différents aspects de la carrière des enseignants-chercheurs.

La section s'alarme de certains éléments évoqués dans les rapports préalables au futur projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche : la suppression de la procédure de qualification, de la clause d'accord des intéressés pour la modulation des services, de la référence aux 192 heures (équivalent TD) d'enseignement et donc de la rémunération des heures complémentaires, ainsi que la création de nouveaux contrats de travail d'exception aux dispositions statutaires.

Si elles devaient être adoptées, ces dispositions équivaldraient à une remise en cause du statut d'enseignant-chercheur en renforçant l'éclatement du système universitaire français et la précarisation déjà croissante dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Nous appelons l'ensemble de nos collègues à la vigilance pour se défendre contre toute déstabilisation du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.